

2 JUIN 2015

COMMUNIQUÉ

Service civique Une image positive mais une demande de plus grande accessibilité

Les chiffres-clés du rapport du Crédoc

Le 1^{er} juin 2015, le Service civique devient universel : à cette date tous les jeunes de moins de 25 ans doivent pouvoir demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général.

Créé en 2010, le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui choisissent volontairement de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, au sein d'une association ou d'une collectivité locale.

Le Service civique bénéficie d'une image positive au sein de la population française, et une fraction de celle-ci estime que son accessibilité devrait être améliorée.

Tels sont les **premiers résultats du rapport commandité par l'INJEP au CREDOC** sur l'engagement des jeunes, en lien avec l'Agence du service civique et la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative.

- ▶ Six personnes sur dix citent comme premiers avantages des effets positifs en termes d'insertion et d'épanouissement personnel pour le volontaire.
- ▶ Un tiers valorisent avant tout son utilité pour la société et pour les structures accueillantes.
- ▶ Un Français sur cinq n'y voit aucun inconvénient.
- ▶ Ceux qui y voient des inconvénients, loin de remettre en cause le dispositif dans sa finalité, appellent plutôt à son développement, pointant son manque d'accessibilité (18% des Français et 22% des moins de trente ans) et une rémunération insuffisante (17% et 18% chez les jeunes).



[Télécharger une synthèse du rapport](#)

Contact presse : Roch Sonnet
01 70 98 94 40 - sonnet@injep.fr



L'Observatoire
DE LA JEUNESSE ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Etablissement public sous tutelle de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr / www.jeunesseenaction.fr